

PRÉFET DU NORD

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2016 - NUMÉRO 341 DU 23 DÉCEMBRE 2016

# **TABLE DES MATIERES**

# PRÉFECTURE DU NORD

# **CABINET DU PRÉFET**

Arrêté du 22 décembre 2016 accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

# SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

# DCPI - DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES

Arrêté du 23 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 05 août 2016 portant délégation de signature à Mme Virginie KLÈS, Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe



Cabinet du préfet

Bureau des affaires signalées et des décorations

Réf.: Cab2 - F16M0749

# Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France Préfet du Nord Officier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 21 avril 2016 portant nomination de M. Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet du Nord

Considérant que M. Romain MINATI, gardien de la paix, a contribué à l'interpellation d'un malfaiteur, preneur d'otage, le 21 janvier 2016, à Lille

Sur proposition du directeur de cabinet,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> - La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. Romain MINATI.

<u>Article 2</u> - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Lille, le 22 décembre 2016

Michel LALANDE



# PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

Direction de la coordination des politiques interministérielles

Bureau des affaires départementales

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 05 août 2016 portant délégation de signature à Mme Virginie KLÈS, Sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe

# LE PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITE NORD PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE PRÉFET DU NORD OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 2 janvier 2015 nommant Mme Virginie KLÈS, sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant M. Michel LALANDE, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2010 modifié portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord, de la région Hauts-de-France et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 05 août 2016, portant délégation de signature à Mme Virginie KLÈS, Sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe ;

Vu la commission administrative paritaire nationale de catégorie A du 29 novembre 2016 qui a acté la mobilité de M. Frédéric DAMIEN de la Sous-Préfecture de Valenciennes à la Sous-Préfecture d'Avesnes-sur-Helpe sur le poste de Secrétaire général, emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer;

Vu la nomination au 1er décembre 2016 de M. Frédéric DAMIEN à la Sous-Préfecture d'Avesnes-sur-Helpe ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

## ARRÊTE

Article 1 ° : L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 05 août 2016 portant délégation de signature à Mme Virginie KLÈS, Sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe est modifié comme suit :

### Article 4:

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie KLÈS, sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe, la délégation de signature qui lui est conférée dans les matières énumérées ci-dessus par le présent arrêté, sera exercée par M. Frédéric DAMIEN, secrétaire général de la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe, à l'exclusion de décisions comprenant les matières énumérées à l'article 2 qui seront exercées :

- prioritairement par M. Thierry DEVIMEUX, sous-préfet de Valenciennes,
- par M. Thierry HEGAY, sous-préfet de Cambrai (en cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DEVIMEUX),
- par M. Jacques DESTOUCHES, sous-préfet de Douai (en cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Thierry DEVIMEUX et de M. Thierry HEGAY).

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Virginie KLÈS, sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe et de M. Frédéric DAMIEN secrétaire général de la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe, délégation de signature est donnée à :

- M. Bertrand SOIL, attaché d'administration de l'État, chef du bureau de l'administration générale et de la réglementation,
- M. Dominique STRUWECKER, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des relations avec les collectivités territoriales, de l'aménagement et du développement durable, à l'exclusion des matières reprises à l'alinéa A4,
- M. Julien LESPILETTE, attaché d'administration de l'État, chef du bureau des actions interministérielles, à l'exclusion des matières reprises à l'alinéa A4.

Délégation de signature est donnée à M. Frédéric DAMIEN, secrétaire général de la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe, en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions : copies certifiées conformes, correspondance courante, notes de service à l'exclusion de la correspondance comportant décisions de principe et instructions générales.

En outre, délégation de signature est donnée à M. Frédéric DAMIEN concernant le visa des déclarations modèle 106/140 A, relatives aux obligations de service national, souscrites en application de l'article 2 de l'accord franco-algérien du 11 octobre 1983 (instruction n° 027519/DEF/DCSN/R du 6 novembre 1984).

Délégation est donnée aux chefs de bureau dont les noms suivent pour signer la correspondance courante ne portant pas décisions de principe ou instructions, les copies certifiées conformes entrant dans la compétence de leur service :

- 1. M. Bertrand SOIL, attaché d'administration de l'État, chef du bureau de l'administration générale et de la réglementation ;
- 2. M. Dominique STRUWECKER, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des relations avec les collectivités territoriales, de l'aménagement et du développement durable et en son absence par M. Didier ARP, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe normale, adjoint au chef de bureau ;
- 3. M. Julien LESPILETTE, attaché d'administration de l'État, chef du bureau des actions interministérielles, et en son absence par Mme Rose-Marie DOBBELSTEIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef de bureau, chargée du pôle cohésion sociale et logement;
- 4. Mme Marie-Laure TROUILLET, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outremer, chargée de mission au bureau de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 05 août 2016 demeurent inchangées.

Article 3: Le secrétaire général de la préfecture du Nord et la sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 2 3 DEC. 2016

Michel LALANDE